DHC
— AVOCATS —

Les aspects juridiques liés à l'intervention et au rétablissement, à la lumière des tragédies de Lac-Mégantic (2013) et de Rigaud (2017)

Les aspects légaux d'une situation d'exception sont bien souvent le dernier des soucis des autorités municipales … or malgré tout, il est important de poser certains gestes, de connaître ses pouvoirs, ses devoirs et ses limites afin d'agir efficacement, en toute légalité et avec toute la protection prévue par la Loi dans un contexte de crise.

Qui fait quoi, quand et comment lors des mesures d'intervention et de rétablissement? Des questions simples qui nécessitent des réponses claires en situation d'urgence.

Nous aborderons ainsi tour à tour les pouvoirs immédiats du Maire/Maire suppléant, la déclaration d'état d'urgence en vertu de la *Loi sur la sécurité civile* (les conditions d'application, son contenu, les pouvoirs exceptionnels en découlant et son renouvellement), et l'étendue des mesures de rétablissement. Le tout à l'aide d'exemples concrets tirés des expériences vécues sur le terrain à Lac-Mégantic en 2013 et à Rigaud en 2017.

Conférencier

Me Paul Wayland, Associé directeur – DHC avocats

Me Wayland est détenteur d'un LL.B. Baccalauréat en droit
Cours sur la méthode du revenu dans le cadre du programme de baccalauréat en évaluation, Université du Québec à Montréal en 1994

Me Wayland est également spécialiste en matière de développement économique, ainsi qu'en gestion de crise, notamment par son travail pour la Ville de Lac-Mégantic, dès le début de la catastrophe ferroviaire du 6 juillet 2013.

Depuis le début de sa pratique au service du contentieux de la Communauté urbaine de Québec, Me Wayland a représenté de façon exclusive les intérêts de nombreuses municipalités.

Il intervient à toutes les étapes du processus de contestation d'évaluation et d'expropriation, tant devant le Tribunal administratif du Québec que devant les tribunaux d'appel et les tribunaux de droit commun. Son expertise couvre toutes les catégories d'immeubles : industriel, commercial, institutionnel, hôtelier et résidentiel.

Me Wayland fait partie de la liste des conseillers à l'éthique et à la déontologie municipale, établie par la Commission municipale du Québec.